

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois
Le jeudi 19 janvier à 20H45

AFFICHE le :

20/01/2023

TRANSMIS le :

20/01/2023

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 15

OBJET :

Subvention exceptionnelle pour
l'association ADRM (famille
Ukrainienne)

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire.**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne, HOFFER Marie-Hélène,

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, DEBCZAK Jean-Michel, DRÉVILLE Gérard, VIRLOGEUX Christophe.

Absents : Mme LE BEC Fanny, M. VANÇON Frédéric et M. WEISSE Corentin

Pouvoirs : M. BÉLAIR Xavier donne pouvoir à M. DRÉVILLE Gérard
Mme CAQUIN Michèle donne pouvoir à M. MOIZARD Frédéric

Secrétaire : DAUPTAIN Marie-Hélène

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 194.00€ à l'association ADRM pour la prise en charge de l'inscription de l'enfant Milana.

Pour rappel, une famille de Saint-Witz (Romain LACHENS) accueille à son domicile la famille Ukrainienne DIADIVNOVA composée d'une maman et de ses deux enfants, Milana et Kyrylo. Son mari est resté au pays pour faire la guerre. Les deux enfants sont scolarisés à l'école, fréquentent la cantine et leur intégration se passe bien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1/ Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention exceptionnelle de 194.00€ à l'association ADRM. Ce montant sera pris sur la réserve qui a été prévue au budget primitif 2022.

2/ Délibération transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles et au SGC de GARGES.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire
Frédéric MOIZARD

